

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Le rapport de l'auditeur général ne donne pas l'âge, ce qui, pourtant, serait bien désirable.

M. HAGGART : L'année dernière, il mentionnait l'âge.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je désire attirer l'attention sur ce point, car c'est un inconvénient que de ne pas avoir les âges. Pour quel motif M. Wallace a-t-il été mis à la retraite ?

M. HAGGART : Tout ce que je sais, c'est que mon prédécesseur l'avait recommandé pour être mis à la retraite, le 23 novembre 1887, après quatorze ans de service.

M. WELDON (Saint-Jean) : Qui est actuellement maître de poste, à Victoria ?

M. HAGGART : M. Shakespeare.

M. WELDON (Saint-Jean) : Un ancien membre de cette chambre.

Solde de la division militaire et des états-majors de districts..... \$12,400

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Quelle est la cause de la diminution de \$1,700 ?

Sir ADOLPHE CARON : La diminution est due au fait que l'un des députés-adjudants généraux n'a pas été remplacé. La vacance a été créée par la mort du colonel Lamontagne, et j'ai agi dans ce cas, comme j'avais agi relativement à d'autres districts, en plaçant le district sous le contrôle du commandant de l'école militaire de Saint-Jean, Québec, et en chargeant aussi ce dernier de l'administration du district militaire n° 6.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Dans ce cas, quelle indemnité est payée à l'officier qui remplit ces fonctions ?

Sir ADOLPHE CARON : Environ \$300 par année. Dans ce cas, j'accorde ce qui est considéré être l'indemnité à laquelle un député-adjutant général aurait droit pour dépenses de voyage, etc. De cette manière, nous économisons le montant d'un traitement.

Munitions, habillements et matériel.. \$200,000

M. JONES (Halifax) : J'ai lu dernièrement dans un document, un résumé de quelques-uns des rapports des districts militaires, qui se plaignent de la qualité des munitions. Dans un district, on dit que les munitions n'atteignent pas à mi-chemin de la cible, et on se plaint fortement à ce sujet. Cet état de choses est regrettable. Je demanderai si le ministère a eu connaissance de ces faits, et s'il a adopté des moyens pour y remédier.

Sir ADOLPHE CARON : On s'est servi d'un langage violent ; je l'ai lu, mais il n'est pas justifié par les faits. Les résultats de la dernière réunion de l'association de tir du Canada, qui a eu lieu ici, ont démontré que la fabrique de cartouches de Québec avait réussi sous tous les rapports ; et je puis dire à l'honorable député que des officiers qui font partie des associations de tir m'ont écrit, officiellement et personnellement, qu'ils étaient convaincus que nos cartouches canadiennes avaient atteint un degré de perfection qui les rendait égales à toutes celles qui étaient importées.

M. JONES (Halifax) : La déclaration de l'honorable ministre n'est pas flatteuse pour l'officier

commandant du district qui s'est plaint, car elle signifie qu'il ne connaissait pas ce dont il parlait, ou qu'il était entièrement dans l'erreur. L'honorable ministre veut-il dire que les officiers qui ont fait des plaintes n'étaient pas compétents à juger de la valeur des munitions, qu'ils avaient été fournis pour leurs exercices de tir ? Connaissant la force des plaintes faites et la source d'où elles viennent, je ne supposais pas que l'honorable ministre appliquerait à ces officiers le langage dont il s'est servi. Je n'aimerais pas à croire qu'il a sous ses ordres et dans le service, des officiers incapables de juger de la valeur des munitions qui leur sont fournies.

Sir ADOLPHE CARON : Il m'est difficile de savoir, à moins que l'honorable député ne me fasse connaître les officiers dont il parle. S'il peut me désigner un officier commandant, dans le service, qui s'est plaint des cartouches fabriquées à Québec, je suis prêt à discuter la question avec lui ; mais quand il parle d'officiers commandants et qu'il me demande si j'ai confiance en eux, je ne puis pas répondre sans qu'il me les désigne.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je puis citer un cas. A la page 22 du rapport de l'honorable ministre lui-même, je vois que le capitaine McLean, instructeur de tir, dit :

La mauvaise qualité des munitions a nui à la précision du tir ; 2 pour cent ne valaient rien, et 5 pour cent n'avaient pas une force d'impulsion suffisante.

Sir ADOLPHE CARON : Il a dû avoir le malheur de mettre la main sur de vieilles cartouches qui auraient été distribuées au lieu de celles qui sont fabriquées à Québec, et que l'on a dit être de si bonne qualité à la dernière réunion de l'association de tir. Je puis dire à l'honorable député qu'il n'y a pas eu de plaintes, excepté peut-être quelques-unes ; l'opinion générale est que les cartouches fabriquées en Canada sont égales aux cartouches de fabrication anglaise, et je crois que nous avons un rapport allant à dire qu'elles sont supérieures à toutes celles qui sont importées d'Angleterre. L'honorable député sait qu'il est possible que de vieilles cartouches soient mêlées avec les nouvelles dans les magasins, ou quand elles sont expédiées d'un district à un autre.

M. JONES (Halifax) : La chambre devrait, je crois, discuter de nouveau la question des habillements. L'année dernière, la discussion sur ce sujet a été assez complète, et l'honorable député d'York-nord (M. Mulock) a fait voir que nous payons pour les habillements faits en Canada, 55 pour cent de plus que le prix demandé par le tailleur de l'armée anglaise. Il a aussi été démontré que l'habillement anglais valait mieux que l'habillement canadien, sous le rapport de l'étoffe, de la coupe et de la couleur.

L'honorable ministre a fait rapport que les habillements fournis par les entrepreneurs canadiens continuaient à donner satisfaction, et ajouté, avec une naïveté charmante, que le fait d'avoir accordé des contrats pour trois ans avait eu de bons résultats. De bons résultats, je suppose, pour MM. Sandford et Cie, O'Brien et Cie, Shorey et Cie, et deux ou trois autres maisons canadiennes, qui par la continuation de ce mode, ont coûté \$50,000 de plus au pays. On nous demande de voter \$90,000, et si l'honorable ministre veut calculer 55 pour cent sur cette somme,